



Arrondissement de
Lorient

PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C.C.A.S DE QUISTINIC

Séance du 07/11/2023

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 31/10/23 |

L'an 2023, le 7 novembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Quistinic, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine PICHON.

| |
|--|
| Nombres de membre |
| Afférents au conseil d'administration : 11 |
| En exercice : 6 |
| Votants : 7 |

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Laëtitia LE BAYON, Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Monique LE GALLOUDEC, M. Alain NIGNOL, Mme Annick POULIN

Absents excusés : Mme Angélique MANIC donne procuration à Mme Laëtitia LE BAYON, M. Daniel SAULNIER, Mme Françoise RIVIÈRE

Absentes : Mme Estelle LE FLOCH, Mme Mireille POIRIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle JOSSEC

Dossier FSL

Vu la demande N° 23-10-01 déposée le 20 octobre 2023 relative à des impayés d'eau pour un montant total de 206,83 €. Monsieur Le Président expose que les ressources du foyer sont supérieures au plafond FSL. Au vu de la situation du foyer, il est décidé de suivre l'avis de l'assistante sociale et de présenter la demande en dérogatoire.

| | |
|------------|-----------------|
| Réf | 2023_010 |
|------------|-----------------|

OBJET : Loyer appartement

Monsieur Le Président fait savoir aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'il est nécessaire de procéder à la révision du loyer de l'appartement de l'étage situé 9 rue de l'Église à QUISTINIC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 3,49 % selon l'indice de référence des loyers, à compter du 1er janvier 2024, soit :

- Appartement de l'étage (T3) : 364,47 €

Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

| | |
|-----|----------|
| Réf | 2023_011 |
|-----|----------|

OBJET : Local professionnel

Monsieur Le Président fait savoir aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'un chirurgien dentiste prothésiste souhaite installer son activité dans le logement du rez-de-chaussée situé 9 rue de l'Église à QUISTINIC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, :

- indique que le local sera loué à titre gratuit jusqu'au 13 octobre 2025
- dit que le loyer sera de 300 € au-delà de cette date
- autorise Monsieur Le Président à signer toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Monsieur Le Président informe que la dentiste doit effectuer des travaux avant de pouvoir s'installer. Elle a fourni un devis évaluant le montant des travaux, c'est pourquoi il propose une exemption de loyer pendant deux années.

Colis de Noël

Monsieur Le Président rappelle que les années précédentes le colis était composé de : une bouteille de muscat, un paquet de café, un gâteau breton, une part de pain d'épice et un sachet de chocolat de Noël. Après en avoir discuté, il est décidé de mettre les produits suivants : une bouteille de rosé, un paquet de café, un gâteau breton, un pot de miel et un sachet de chocolats au nougat.

Questions et informations diverses

- Repas des aînés

Les membres informent qu'ils ont eu des retours positifs. La prestation du traiteur Les petits plats dans les grands a été appréciée de tous.

Le Président
Antoine PICHON



La secrétaire de séance
Marie-Noëlle JOSSEC

